

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

.....
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
.....

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail-Justice- Solidarité

DÉCRET D/2019....114...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2018/001/AN
DU 24 AVRIL 2018

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

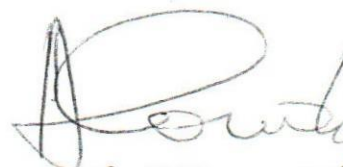
Vu- La Constitution ;

DÉCRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2018/001/AN du 24 avril 2018 autorisant la ratification de l'Accord de BANGUI instituant une organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Acte du 14 décembre 2015 de la Conférence Diplomatique tenue à Bamako.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 09 AVR 2019


Prof. ALPHA CONDÉ